



**COMPTE-RENDU
DU
COMITE SYNDICAL
DU 18 OCTOBRE 2018
17 heures 00**

Date de la convocation : 10 octobre 2018

Nombre de membres « syndicat » : 25

Nombre de présents « syndicat » : 6

Excusés « syndicat » : 19

Pouvoirs « syndicat » : 2

Nombre de membres « AEP » : 6

Nombre de présents « AEP » : 4

Excusés « AEP » : 2

Pouvoirs « AEP » : 2

Points inscrits à l'ordre du jour

- DM n°1 Ets 469 (18/029) – délégués « AEP »
- DM n°1 Ets 468 (18/030) – délégués « ASST »

M. le Président ouvre la séance à 17 heures 00 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.

Le compte rendu de la séance du 09 octobre 2018 est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. Jean Louis CAMPAGNOLO délégué «Asst » de la commune de sainte Marie aux chênes se porte volontaire comme secrétaire de séance.

Point soumis à délibération

1. DM n°1 Ets 469 (18/029)

Délégués « AEP »

M. le président explique aux délégués «AEP» du comité syndical qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget 2018 « AEP».

Cette décision modificative n°1 visant à effectuer à augmenter des chapitres 042 et 040 (opérations d'ordre) suite à la vente de 2 véhicules RENAULT Trafic fourgon (IVT EAU/JOEUF/903/2013) et KANGOO Express Confort (IVT EAU/JOEUF/902/2013) et un transfert d'immobilisations en vue de leur amortissement l'année prochaine.

M. le président propose de passer à l'examen de la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 budget « AEP »

Budget Voté :

Section Dépenses de fonct

Chapitre 042 (675): 340 000€

Chapitre 011 (61521) : 436 661.98 €

Section Recettes de fonct

Chapitre 77 : 0 €

Section Dépenses d'invest

Chapitre 041 (217532) : 0 €

Section Recettes d'invest

Chapitre 040 (2182) : 340 000 €

Chapitre 041 (2315) : 0 €

Décision modificative :

Section Dépenses de fonct

Chapitre 022 (675) : 345 523.19 €
(+ 5523.19 €)

Chapitre 011 (61521) : 438 221.83 €
(+1559.85 €)

Section recettes de fonct

Chapitre 77 : 7083.34 € (+7083.34)

Section Dépenses d'invest

Chapitre 041 (217532) : 238 222.40 €
(+238222.40 €)

Section Recettes d'invest

Chapitre 040 (2182) : 345 523.19 €
(+5523.19 €)

Chapitre 041 (2315) : 238 222.40 €
(+238222.40 €)

Les délégués « AEP» du Comité Syndical, légalement convoqués après en avoir délibéré et à l'unanimité, adoptent la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du budget « AEP » telle que présentée ci-dessus.

2. DM n°1 Ets 468 (18/030)

Délégués « assainissement »

M. le président explique aux délégués «Asst» du comité syndical qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget 2018 « Asst».

Cette décision modificative n°1 visant à effectuer un basculement en dépenses imprévues de fonctionnement (022) vers l'investissement au moyen des chapitres de virement entre sections (021 et 023), cette affectation servant à approvisionner le chapitre 21 (en dépenses d'investissement).

M. le président propose de passer à l'examen de la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 budget « Asst »

Budget Voté :

Section Dépenses de fonct

Chapitre 022: 169 293.21 €

Chapitre 023 : 130 000 €

Section Recettes d'invest

Chapitre 021 : 130 000 €

Section Dépenses d'invest

Chapitre 21 : 247 245.90 €

Décision modificative :

Section Dépenses de fonct

Chapitre 022 : € 69 293.21 (-100 000 €)

Chapitre 023 : 230 000 € (+100 000 €)

Section Recettes d'invest

Chapitre 021 : 230 000 € (+ 100 000 €)

Section Dépenses d'invest

Chapitre 21 : 347 245.90 € (+ 100 000 €)

Les délégués «Asst» du Comité Syndical, légalement convoqués après en avoir délibéré et à l'unanimité adoptent la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du budget « Asst » telle que présentée ci-dessus.

Point non soumis à délibération

- Point sur la mise en service puits « cote des roches »
Une réunion de travail aura lieu la semaine prochaine.
NB : DUP autorise un prélèvement de 500m³/jour.
L'objectif étant d'augmenter le volume distribué en direction d'Homécourt.
- Communication envers les mairies par rapport à une problématique relative aux avaloirs :
Des appels (et donc déplacement du camion d'hydrocurage) pour une demande de nettoyage des avaloirs sur lesquels des feuilles, pommes se déposent et les obstruent.

Le président lève la séance à 17h45

Le secrétaire de séance,
M. Jean Louis CAMPAGNOLO
Délégué « Asst » de Ste Marie aux chènes



Le président d'Orne Aval,
M. Lionel GERARD.

